



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2019/46**Objet : Demande de financements relatifs à l'Observatoire environnemental de Serre-Ponçon
Chapitre 7.5 Subventions**

L'an deux mille dix-neuf, le 13 novembre, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 13 novembre 2019Date de convocation :
30 septembre 2019NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire :24
(32 voix)
En exercice : 24 (32
voix)
Membres présents : 15
(20 voix)Membres présents
Vote(s) pour 15 (20 voix)
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0Secrétaire de séance :
Jessica GUIARDAuxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANAEtaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Marc VIOSSAT**, Vice Président ; **M. Jean CONREAUX**, Vice Président ; **M. Christian DURAND**, Conseiller Syndical, **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du budget ; **Mme Jessica GUIARD**, Conseillère syndicale ; **M. Yves LELONG** Conseiller syndical suppléant de M. Raymond HONORE ; **Mme Valérie GRECARD**, conseillère syndicale ; **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical ; **M. Patrick PERNIN**, Conseiller Syndical ; **M. Jean Michel TRON**, Conseiller Syndical ; **Mme Agnes PIGNATEL**, Conseillère Syndicale, **Mme Carole CHAUVET**, Conseillère Syndicale, **Mme Ginette MOSTACHI**, Conseillère Syndicale ; **M. Joël BONNAFFOUX**, Conseiller Syndical.

Etaient représentés et excusés :

M. Raymond HONORE représenté par Yves LELONG
M. Roger MASSE, Mme Valérie ROSSI, M. Jean-Michel PAYOT, M. Pierre VOLLAIRE

Etaient invités et présents :

M. Christophe THIEUBAULT, M. Thierry ALLAMANO, Denis NOGUIER, Christian ROMAN, Olivier PELLOQUIN

Exposé des motifs :

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical les délibérations n°2013-07, n°2013-45 et n°2016-35 respectivement en dates du 22 février 2013, du 24 octobre 2013, du 07 octobre 2016 et du 22 octobre 2018 portant sur la mise en œuvre d'un « Observatoire environnemental des milieux aquatiques du bassin-versant Haute-Durance – Serre-Ponçon ». Il précise que cette action découle d'un constat commun d'une nécessité d'acquérir des connaissances scientifiques en matière de données environnementales concernant le bassin-versant Haute-Durance – Serre-Ponçon.

Il indique qu'aux vus des premiers résultats sur les six premières années et des besoins exprimés encore non couvert par l'observatoire, il s'avère indispensable de poursuivre le développement de cet outil afin d'assurer un développement touristique de qualité de notre grand lac alpin.

Cette logique amène aujourd'hui au renouvellement du poste contractuel du personnel en charge de l'observatoire, afin de conforter l'attrait touristique du lac de Serre-Ponçon qui repose pour l'essentiel sur une très bonne qualité de la ressource en eau.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.



VU :

- L'article L 215-15 du Code de l'Environnement, modifié par la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux aquatiques ;
- L'arrêté interpréfectoral n°05-2019-05-13-004 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La délibération n°2013-07 du 22 février 2013 relative à la mise en œuvre d'un « Observatoire environnemental des milieux aquatiques du bassin-versant Haute-Durance – Serre-Ponçon » ;

CONSIDERANT :

- L'avancée du programme de l'observatoire des milieux aquatiques sur les six années passées (2014-2019),
- L'intérêt de poursuivre et conforter l'observatoire environnemental de Serre-Ponçon et la nécessité de disposer d'un personnel en charge de son animation ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 13 novembre 2019 :

- **APPROUVE** le projet tel qu'exposé par Monsieur le Président, et notamment son plan de financement prévisionnel correspondant à 0,8 ETP, pour un coût total sur 3 ans de 144 000 € TTC. Cette mission s'appuyant sur 1 ETP, le reliquat du financement du poste d'animation de l'observatoire de Serre-Ponçon sera pris en charge sur autofinancement du syndicat.
- **AUTORISE** le Président du S.M.A.D.E.S.E.P., en tant que maître d'ouvrage de l'opération « Observatoire environnemental de Serre-Ponçon », à solliciter les partenaires financeurs conformément au plan de financement prévisionnels sur 3 ans tel qu'il est précisé ci-dessous :

Recettes		Dépenses	
Cofinancements publics (50%)	72 000,00 €	- Salaire brut et charges patronales	111 000,00 €
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée	72 000,00 €	- Frais de fonctionnement	33 000,00 €
Autofinancement (50%)	72 000,00 €		
- S.M.A.D.E.S.E.P.			
TOTAL TTC sur 3 ans	144 000,00 €	TOTAL TTC sur 3 ans	144 000,00 €

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président

Victor BERENGUEL

